



RECUEIL DE DOCUMENTATION GENERALE ET DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

13 AVRIL 2016

Arrêté n° 16-146 du 06 avril 2016

confiant à Monsieur Nacer MEDDAH, Préfet de la région Centre Val-de-Loire, Préfet du Loiret, la suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest le jeudi 14 avril 2016

Arrêté n° 2016-SIDPC-005 du 29 mars 2016

portant composition du jury d'examen pour la délivrance du BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA) qui se déroulera le vendredi 15 avril 2016

Liste du 08 avril 2016 des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

**Arrêté n° 16-146 du 06 avril 2016 confiant à Monsieur Nacer MEDDAH,
Préfet de la région Centre Val-de-Loire, Préfet du Loiret, la suppléance
du préfet de la zone de défense et de sécurité ouest le jeudi 14 avril 2016**

**LE PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article R 1311.23 ;

VU le décret n°2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions relatives aux secrétariats généraux pour l'administration de la police et certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 14 juin 2013 portant nomination de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 30 mai 2014 portant nomination de Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre Val-de-Loire, préfet du Loiret ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine,

Considérant l'absence concomitante de Monsieur Patrick STRZODA, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine et de Monsieur Patrick DALLENNES, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet de la région Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine, le jeudi 14 avril 2016.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La suppléance du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est assurée par Monsieur Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre Val-de-Loire, préfet du Loiret, le jeudi 14 avril 2016.

ARTICLE 2 : Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs des préfetures des vingt départements de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Rennes, le 6 avril 2016

**Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest,
préfet de la région Bretagne,
préfet du département d'Ille-et-Vilaine,**

**SIGNE
Patrick STRZODA**

**Arrêté n° 2016-SIDPC-005 du 29 mars 2016 portant composition du jury d'examen
pour la délivrance du BREVET NATIONAL DE SECURITE
ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)
qui se déroulera le vendredi 15 avril 2016**

**LE PRÉFET DE LA MAYENNE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,**

VU le code du sport et notamment les articles A. 322-8 et suivants ;
VU le décret n° 89-685 du 21 septembre 1989 modifié relatif à l'enseignement contre rémunération et à la sécurité des activités physiques et sportives ;
VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
Vu l'arrêté du 22 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1979 portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
VU l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » ;
VU l'attestation d'affiliation du 1^{er} octobre 2015 de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour l'exercice 2015-2016 délivrée à l'Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme ;
Vu la demande d'organisation d'un examen formulée par l'Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme le 28 octobre 2015 ;
Considérant l'organisation d'une session d'examen pour la délivrance du BNSSA , le vendredi 15 avril 2016 à Laval ;
SUR proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

ARRETE :

Article 1 : Un jury d'examen est constitué dans le département de la Mayenne en vue de la délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique dont les épreuves de natation et de sauvetage se dérouleront le vendredi 15 avril 2016 à partir de 7h30 à la piscine St Nicolas, Boulevard Jourdan à Laval, ainsi que l'épreuve écrite à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, 60 Rue Mac Donald à Laval.

Article 2 : Le jury comprend :

- Mme Béatrice COURTEILLE, présidente du jury, chef du service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC), ou en son absence, M. VARRAIN Thomas, représentant le préfet de la Mayenne ;
- M. Robert HEYER, président de l'Association Mancelle de Sauvetage et de Secourisme, titulaire du brevet d'Etat d'Educateur sportif aux activités de la natation et B.N.S.S.A, représentant de l'organisme formateur ;
- M. Philippe HOUDAYER, titulaire du brevet d'Etat d'educateur sportif option « activités de la natation" et disposant d'une expérience reconnue en matière de sécurité et de sauvetage aquatique ;
- M. Jean-Noël COLLET, représentant le medecin-chef départemental du service départemental du service d'incendie et de secours.

Article 3 : Le secrétariat du jury d'examen sera assuré par le service interministériel de défense et de protection civiles.

Article 4 : Le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au directeur départemental des services d'incendie et de secours ainsi qu'aux membres du jury. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Le Préfet,

Philippe VIGNES

Direction départementale des finances publiques de la Mayenne

Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

Nom - Prénom	Responsables des services
Mme GARDETTE Chantal	Service des impôts des particuliers de Laval
M. DEFFONTAINE Emmanuel	Service des impôts des particuliers de Mayenne
M. DADOUN Alain	Service des impôts des particuliers et des entreprises de Château-Gontier
M. PACCIANUS Alain	Service des impôts des entreprises de Laval
M. GOBRON Philippe	Service des impôts des entreprises de Mayenne
M. DETAIS Michel	Pôle de recouvrement spécialisé de la Mayenne
M. FOUCHER Laurent	Pôle de contrôle et d'expertise de Laval
M. LEZE Benoît	Brigade de vérifications de la Mayenne
M GIBIER Thierry	Centre des impôts fonciers de LAVAL
M. RODALLEC Dominique	Service de la publicité foncière de Laval
M. HERAULT Joël	Service de la publicité foncière de Château-Gontier
M. Yannick FOLLEZOUR	Service de la publicité foncière de Mayenne
M. LEZE Benoît	Brigade de contrôle et de recherches
M. JOUSSE David	Trésorerie de Le Bourgneuf la Forêt
M. JACQ Hervé	Trésorerie d'Ernée
M. LAISNEY Jean-François	Trésorerie d'Evron
M. RICHOU Paul	Trésorerie de Gorron
M. JUDON Denis	Trésorerie de Lassay les Châteaux
Mme QUEMENER Véronique	Trésorerie de Meslay-Grez
Mme HEULOT Mathilde	Trésorerie du Mont des Avaloirs

A LAVAL, le 8 avril 2016

Le Directeur départemental des finances publiques de la Mayenne

Dominique BABEAU